

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

DCM240328_014

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR L'ANNEE 2024**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05/04/2024

Que la convocation a été faite le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240328_014 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Le soutien à la vie associative constitue l'un des engagements forts de la Ville de Saint André. Cet accompagnement peut se formaliser par un soutien financier et/ou logistique (locaux, matériels...).

La Collectivité souhaite poursuivre sa participation au développement associatif mais également la mise en œuvre d'actions de proximité, mieux articulée avec celles de la Commune.

De nouveaux process définis avec les directions thématiques ont permis la mise en place d'un nouveau circuit d'approbation des demandes de subventions où les projets des associations-demandes de subventions ont été analysés au regard des enjeux du territoire, de l'impact social et de l'opportunité de l'action et du développement de proximité.

II. MONTANT DE SUBVENTION PROPOSE POUR 2024

Suite aux réunions des commissions thématiques, 103 projets associatifs ont reçu un avis favorable pour l'obtention d'une subvention au regard notamment de leur rayonnement sur le territoire communal, ainsi que de leur impact social.

Le montant global de subvention proposé pour l'ensemble de ces associations représente une enveloppe maximale de **2 053 965 €** dont 416 400 € d'avance (*hors les 22 400 € de la Missions Locale de l'Est qui fait l'objet d'un autre rapport*) déjà versée conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

Cette enveloppe de 2 053 965 € est répartie par thématique comme suit :

Thématiques	Avance validée CM 14/12/2023	Proposition CM 28/03/2024	Total subvention pour année 2024
Santé/Actions sociales	4 500 €	44 500 €	47 500 €
Club 3e jeunesse	- €	22 500 €	15 000 €
Culture	86 250 €	232 750 €	319 000 €
Divers	- €	9 660 €	9 660 €
Enfance-Jeunesse/Education populaire	- €	1 500 €	1 500 €
Insertion	79 650 €	165 450 €	245 100 €
Insertion-ACI Labélisée	40 500 €	108 500 €	149 000 €
Sport	128 700 €	273 800 €	383 000 €
Vie de quartier/Développement local	47 100 €	299 700 €	339 800 €
Multiple thématiques	29 700 €	76 908 €	106 608 €
Petite enfance	- €	437 797 €	437 797 €
TOTAL SUBVENTION 2024	416 400 €	1 673 065 €	2 053 965 €

Le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

Montant de la subvention	Modalités
< ou = 23 000 €	Versement à une seule fois de la subvention à la notification de la décision du Conseil Municipal
>23 000€ et jusqu'à 153 000 €	Versement fractionné en 2 tranches : <ul style="list-style-type: none">• Acompte de 80% (incluant l'avance) à la notification de la convention ou de l'arrêté• Le solde dans la limite des 20 % restants de la subvention, à compter du mois d'octobre de l'année N, sur présentation :<ul style="list-style-type: none">- du procès-verbal de l'Assemblée Générale validant les comptes et le bilan d'activités de l'année N-1- d'un compte rendu intermédiaire financier et des activités subventionnées, visés par le Président et le Trésorier de l'Association

Les crédits budgétaires pour ces subventions de fonctionnement seront imputés sur le chapitre 65 article 6574.

Vous trouverez en annexe le détail des associations bénéficiaires ainsi que les montants de subvention proposés pour 2024.

Les dossiers de demandes de subvention numérisés peuvent être consultés au Service Instruction des Demandes de Subvention et auprès de chaque service thématique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

32 pour

10 contre (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article 1 :

- D'approuver l'attribution de subvention pour l'année 2024 aux associations listées dans les tableaux joints en annexe pour un montant total global de **2 053 965 €** ;

Article 2 :

- D'approuver les modalités de versement des subventions telles que précisées ci-dessus ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs afférents à la présente délibération ;

Article 4 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires, chapitre 65 articles 6574.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le ' - 8 AVR. 2024



Le Maire

Joé BEDIER